



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

### PROCES-VERBAL N°3

---

Réunion du jeudi 18 juillet 2024

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **LA COURNEUVE – GYMNASSE JEAN GUIMIER – NNI 930279902**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. REHOUDJA membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 07/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3.

**Elle constate ne pas être en possession du rapport de visite et d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 16/07/2034 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C/A.O.P. avant le 31/12/2024.

###### **BOBIGNY – GYMNASSE MARCEL CACHIN – NNI 930089907**

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. HORMI membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 16/07/2034.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **CONFLANS SAINTE HONORINE – STADE LEON BIANCOTTO N°1 – NNI 781720101**

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 07/09/2024.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 10/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 02/07/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10/07/2024
- Test insitu du 25/10/2020
- A.O.P.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

**Elle rappelle que lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité (Art. 3.6).**

**Elle rappelle également la nécessité de mettre en place une protection au pied des bancs de touche joueur / délégué.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/09/2034.

### 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **DUGNY – STADE ALAIN MIMOUN N°1 – NNI 930300101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 03/05/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 03/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 283 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60
- Facteur d'uniformité : 0.77

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/05/2028.

Copie : District de Seine Saint Denis

### **NEUILLY-PLAISANCE – STADE OMNISPORTS N°2 – NNI 930490102**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 02/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 14/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 300 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- Facteur d'uniformité : 0.72

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/07/2026.

Copie : District de Seine Saint Denis

**VILLEPINTE – COMPLEXE SPORTIF ANDRE MARIAGE – NNI 930780201**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 15/03/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 06/05/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 288 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61
- Facteur d'uniformité : 0.81

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 15/03/2026.

Copie : District de Seine Saint Denis

**POISSY – STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 784980101**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 24/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S..

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 392 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/07/2025.

**3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

**4. DIVERS**